



Distr. générale
22 novembre 2017

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conférence des Parties
à la Convention de Minamata sur le mercure
Première réunion
Genève, 24–29 septembre 2017

Décision adoptée par la première Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

MC-1/7 : Composition du Comité de mise en œuvre et du respect des obligations (art. 15, par. 3)

La Conférence des Parties

Élit, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 de la Convention de Minamata sur le mercure, les membres ci-après qui siégeront au Comité chargé de promouvoir la mise en œuvre et d'examiner le respect de toutes les dispositions de la Convention :

États d'Afrique :

Mme Hanitriniaina Liliane Randrianomenjanahary (Madagascar)
M. Mohamed Abdoulay Kamara (Sierra Leone)
Mme Bianca Hlob'sile Dlamini (Swaziland)

États d'Amérique latine et des Caraïbes :

M. Diego Henrique Costa Pereira (Brésil)
Mme Vilma Morales Quillama (Pérou) (1^{re} année) et M. José Antonio Piedra Montoya (Équateur) (2^e année)
M. Arturo Gavilan Garcia (Mexique) (1^{re} année) et Mme Alejandra Acosta (Argentine) (2^e année)

États d'Asie et du Pacifique :

Mme Wang Qian (Chine)
M. Heidar Ali Balouji (République islamique d'Iran)
M. S.M.D.P. Anura Jayatilake (Sri Lanka)

États d'Europe centrale et orientale :

M. Boyko Malinov (Bulgarie)
Mme Inga Poroghin (République de Moldova)
Mme Claudia Sorina Dumitru (Roumanie)

États d'Europe occidentale et autres États :

Mme Janine van Aalst (Pays-Bas)

M. Mark Govoni (Suisse)

Mme Jennifer Landside (États-Unis d'Amérique)